



Assemblée Régionale des Radios Associatives
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Lettre d'informations régionale

N°1 – Mai 2016

Le compte-rendu des dernières réunion du groupe de pilotage

Réuni à Toulouse début avril et en visioconférence fin avril, le groupe de pilotage a abordé différents sujets :

- **La prise de contact avec les élus régionaux** : des rendez-vous ont eu lieu, d'autres sont calés ou vont bientôt l'être... Un rendez-vous aura lieu notamment le 9 mai avec Dominique Salomon (Vice-présidente en charge de la culture) et Serge Regourd (Président de la commission culture) et sans doute également avec Gérard Onesta (Président du Bureau de l'assemblée) ; l'ARRA y sera représentée par Eliane Blin, Jean-Paul Gambier, Luc Magrina et Albert Noguer.
Nous nous efforçons de défendre nos radios, notre rôle de communication sociale de proximité, notre force de communication, notre rôle économique au sein de l'économie sociale et solidaire auprès des bons interlocuteurs !
Si vous rencontrez des élus, n'hésitez pas nous faire un retour sur ce que vous avez pu évoquer.
- **L'organisation du fonctionnement de l'ARRA** dans ses aspects logistiques, comptables...
- **Des échanges entre délégués territoriaux** sur les premières rencontres et les outils mis en place par chacun et ceux à venir (plus d'infos dans cette lettre : questionnaire, outils de communication...).
- **La préparation du Congrès de la CNRA** (voir info spécifique dans cette lettre d'informations) : il est très important de nous transmettre vos mandats pour que l'ARRA puisse vous représenter (sauf adhérents FRANC-LR). Les représentants de l'ARRA à la CNRA se sont par ailleurs mobilisés pour faire que l'assemblée générale de la CNRA lors du congrès donne une feuille de route claire aux représentants de la CNRA auprès des instances nationales (Ministère, FSER, Sacem...) afin de renforcer leur légitimité dans les actions menées dans ce cadre-là.
- **La désignation d'un référent sur les questions relatives aux fréquences** au sein de l'ARRA, il s'agit de Jean-Marc Courrèges Cénac. Pour éviter de le submerger, sollicitez vos délégués territoriaux qui feront la mise en relation en fonction des besoins. Il s'est mobilisé dès sa désignation notamment sur l'évolution du plan de fréquences sur le territoire de l'ancienne région Midi-Pyrénées.
- L'ARRA s'est également positionnée pour **soutenir une radio en difficulté** sur notre région : les représentants du territoire concerné et la Présidente de l'ARRA sont impliqués pour défendre les valeurs et les spécificités juridiques et opérationnelles des radios associatives non commerciales.
- L'ARRA a également engagé une première étape de **développement d'outils de communication** pour matérialiser notre existence (voir info spécifique dans cette lettre d'informations).
- Nous engageons également la demande d'**agrément collectif pour l'accueil de services civiques** : ceci permet de faciliter les démarches (notamment d'éviter à chaque radio de demander l'agrément)

Pour contacter l'ARRA, vos interlocuteurs privilégiés sont les délégués territoriaux : n'hésitez pas !!!

Vous pouvez également contacter tout le groupe de pilotage par mail : arra@franclr.fr



Assemblée Régionale des Radios Associatives
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Lettre d'informations régionale

N°1 – Mai 2016

Les outils de communication

Avec cette première lettre d'informations vous découvrirez plusieurs éléments de communication que l'ARRA met en place désormais :

- un **logo provisoire** (jusqu'à la définition du nom de la Région)
- cette **lettre d'informations régionale** que nous essaierons de diffuser régulièrement et notamment après les réunions du groupe de pilotage
- elle sera complétée autant que de besoin par une **lettre d'informations territoriale** à l'échelle de nos regroupements locaux de radios
- une page **Facebook** : [Assemblée Régionale des Radios Associatives - ARRA](#)
N'hésitez pas à nous envoyer un petit message sur la page si vous souhaitez que nous relayons certaines actualités de votre radio qui pourraient concerner plus largement (offre de stage, d'emplois, d'ateliers, de programme exceptionnel...)
- un compte **Twitter** : [@ARRA_radios](#)

Nous préparons aussi le futur **site internet** de l'ARRA pour être présent rapidement sur le net et identifiable pour nos partenaires.

Un questionnaire pour les radios

Nous vous avons diffusé il y a quelques semaines un premier questionnaire en ligne concernant nos radios.

Suite au groupe de pilotage, nous avons décidé de faire évoluer ce questionnaire pour vous préciser plus directement à quoi seront utilisées les informations.

Ce questionnaire a plusieurs objectifs :

- Mieux connaître vos radios et donc faciliter pour les délégués territoriaux leur rôle de représentation territoriale
- Pouvoir promouvoir les radios associatives de notre région d'une façon globale avec des grands indicateurs pour l'ensemble d'entre nous mais aussi pouvoir sur notre site internet mentionner l'ensemble des radios adhérentes avec un minimum d'informations
- Identifier des compétences ou des problématiques qui pourront faire l'objet de partages d'expériences, d'échanges... dans le cadre de l'animation fédérale à l'échelle régionale ou territoriale

Une partie des informations seront donc publiques (diffusées sur notre site internet), une partie sera partagée au sein de l'ARRA (compétences, émissions à partager...) et une partie sera limitée au groupe de pilotage et ne pourra faire l'objet d'une diffusion que sous une information globale (nombre d'emplois des radios associatives, bénévoles, budgets...) notamment pour défendre nos radios.

Pour ceux qui ont déjà répondu partiellement, nous vous prions de bien vouloir nous en excuser mais nous vous remercions de bien vouloir répondre à nouveau au questionnaires (pas besoin d'envoyer à nouveau votre logo!). Merci pour votre compréhension.

Accédez au questionnaire :

<http://goo.gl/forms/uRM5Jfaz2u>

Date limite de réponse le 13 mai 2016 !



Assemblée Régionale des Radios Associatives
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Lettre d'informations régionale

N°1 – Mai 2016

Le Congrès de la CNRA à Strasbourg les 20 et 21 mai 2016

Cette année, la Confédération Nationale des Radios Associatives fête ses 25 ans.

2016 marque aussi le 35^{ème} anniversaire de la libération des ondes qui accompagnait l'émancipation des radios libres. L'occasion pour la CNRA de faire un état des lieux de la communication sociale de proximité en France en abordant tous les thèmes, proposés par nos radios et fédérations membres, pour informer et répondre aux préoccupations de leurs bénévoles, élus et salariés.

C'est aussi un moment privilégié de rassemblement qui sera accueilli par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, place du quartier blanc à Strasbourg, les vendredi 20 et samedi 21 mai 2016.

Ce sera un moment fort également de revendication concernant le FSER, notamment pour un abondement supplémentaire du fonds pour prendre en compte les nouvelles radios et les nouveaux besoins.

A noter :

- Nouveauté ! Suite aux modifications statutaires de la CNRA les radios présentes lors de l'assemblée générale lors du Congrès pourront voter directement. Pour les autres, ce sont les représentants des fédérations qui porteront votre mandat.
- L'ARRA a proposé que l'assemblée générale de la CNRA puisse donner des orientations claires aux représentants élus par celle-ci pour assurer les relations avec le FSER, le ministère de la Culture et de la Communication, la Sacem... Cette feuille de route permettra de clarifier les attentes des radios et des fédérations pour nos représentants et leur donnera une plus grande légitimité dans les échanges qu'ils ont à mener. ([Télécharger la proposition de l'ARRA](#)). N'hésitez pas à transmettre à vos délégués territoriaux des remarques, demandes d'ajouts...
- Une grande partie des membres du groupe de pilotage (bureau et délégués territoriaux) seront présents à Strasbourg et nous ferons une réunion de travail le jeudi sur place.



Programme sur cnra.fr

Inscription sur cnra.fr

Important : pour les radios non adhérentes à la FRANC-LR

Il est très important pour que vous puissiez être représentés à la CNRA de transmettre votre mandat à votre délégué territorial (Cf. dernière page de ce document)

Il est important que l'ARRA rassemble un maximum de mandats pour donner du poids au message transmis par nos représentants.

Les 90 € d'adhésion à la CNRA sont prélevés directement sur votre adhésion à l'ARRA, il n'est pas nécessaire de régler une cotisation en plus.

A transmettre à votre délégué territorial avant le 13 mai 2016.



MANDAT RADIO FÉDÉRÉE 2016

Empreinte de la fédération :



L'association.....

titulaire d'une autorisation d'émettre en FM sous le nom de Radio.....

représentée par son (sa) président (e) :

déclare donner, pour l'année 2016, mandat à l'ARRA,

membre de la Confédération Nationale des Radios Associatives, pour me représenter dans le cadre des réunions statutaires de la confédération.

En donnant mandat à ma fédération, j'ai pris connaissance des statuts de la CNRA et de la charte des radios citoyennes et j'engage ainsi ma structure à respecter les dispositions et les valeurs défendues dans ces textes. J'atteste, notamment, que ma structure est éligible au Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER).

En donnant mandat à ma fédération, ma structure sera représentée par la CNRA auprès des partenaires nationaux institutionnels et associatifs du secteur de la communication sociale de proximité (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, AFDAS, Commission paritaire de la Convention Collective de la radiodiffusion).

Je précise que dans le cadre d'un éventuel litige en matière de droits d'auteur et voisins (SACEM, SPRE), je demande à être représenté par la CNRA auprès de ces organismes.

(Mention à rayer si vous avez donné mandat à une autre organisation).

La participation annuelle d'un montant de 90 €, sera réglée directement par ma fédération mandataire.

Fait à,

Signature du (de la) président(e) et empreinte de l'association.

le

Coordonnées pour transmission d'informations

Nom du contact :

Téléphone :

Adresse postale :

Courriel :

- Les statuts de la CNRA et la Charte des Radios Citoyennes sont consultables sur Internet : www.cnra.fr.
- Il est précisé que ce mandat se poursuit jusqu'à son renouvellement, sauf dénonciation écrite adressée à mon mandataire avec copie à la CNRA.